

LES APPARTEMENTS DE TRANSITION

UN TREMPLIN VERS LA RÉINSERTION

LES OBJECTIFS

La sous-location d'un appartement de transition est proposée à une personne alcoolodépendante sevrée. Ce programme a pour but de développer l'autonomie de la personne afin qu'elle puisse se réinsérer socialement et professionnellement. L'objectif est donc d'améliorer significativement les chances du bénéficiaire de trouver, le moment venu, un logement sur le marché libre et de s'y stabiliser sur le long terme. Un suivi psychosocial et addictologique à domicile est mis en place afin d'accompagner le sous-locataire dans son projet, de travailler sa relation problématique à l'alcool et de le soutenir dans différentes démarches (recherche d'un appartement en prévision de la sortie du dispositif des appartements de transition, recherche d'emploi ou d'une activité occupationnelle, etc.).

Ainsi, l'appartement que nous mettons à disposition est un tremplin pour se réinsérer dans la société dans les meilleures conditions possibles.

L'APPARTEMENT

Les appartements se situent à proximité de nos lieux d'accueil qui se trouvent à Chavannes-près-Renens, à Vevey et à Yverdon-les-Bains, ce qui favorise les liens entre le bénéficiaire et son référent au sein de la Croix-Bleue romande.

La grandeur de l'appartement est conforme aux normes pour les appartements sociaux ainsi qu'au revenu de la personne (1 pièce minimum à 2,5 pièces maximum). Le loyer est au plus bas des possibilités du marché.

La Croix-Bleue romande est le bailleur principal et sous-loue les appartements pour une durée indicative d'un à trois ans aux personnes qui entrent dans le projet. A terme, le but est que la personne trouve un logement à son nom.

CRITÈRES D'ADMISSION

- être en emploi, au RI ou au bénéfice d'une rente AI ou AVS
- être diagnostiqué avec une relation à l'alcool problématique
- s'inscrire dans un projet d'abstinence
- bénéficier d'un suivi médical régulier (au moins par un généraliste)
- être motivé et s'engager à respecter le contrat de sous-location et la convention de mise à disposition du logement
- pouvoir assurer l'entretien de l'appartement
- s'engager à respecter le suivi psychosocial et addictologique avec le collaborateur social
- s'engager activement à la recherche d'un nouvel appartement et d'un travail ou d'une occupation.



Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet : www.croix-bleue.ch/appartement

LE PROCESSUS

La personne intéressée contacte la Croix-Bleue romande à l'aide du formulaire d'inscription. Une première rencontre est ensuite organisée. Lors de cet entretien, un professionnel du réseau de la personne (médecin, référent, psychologue, etc.) est convié afin d'évaluer, de concert, la candidature adressée.

Un deuxième entretien statue définitivement sur le dossier du potentiel sous-locataire. En cas de décision positive, le dossier est mis en liste d'attente. Une visite est organisée lorsqu'un appartement se libère. Si le logement convient, un contrat de sous-location ainsi qu'une convention de mise à disposition du logement sont signés par les deux parties. A ce moment, le bénéficiaire peut emménager dans l'appartement de transition que nous mettons à disposition pour une durée indicative d'un à trois ans. Le collaborateur social, qui intervient à domicile, établit avec la personne un planning ainsi que des objectifs communs.



Formulaire d'inscription

Vous avez la possibilité de télécharger le formulaire d'inscription pour bénéficier d'un appartement de transition sur notre site internet: www.croix-bleue.ch/appartement

Nous nous tenons à disposition par téléphone ou dans nos lieux d'accueil pour vous donner plus d'informations et vous orienter vers le formulaire susmentionné.

Une fois le formulaire complété, merci de nous le transmettre par le biais de l'un des contacts ci-dessous.

Croix-Bleue romande

Avenue de la Gare 31
1022 Chavannes-Renens

021 633 44 33
appartement@croix-bleue.ch
www.croix-bleue.ch



Le projet des appartements de transition a vu le jour en 2015 et bénéficie du soutien de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).